



L'an deux mil vingt, le 04 septembre à vingt heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille **DUFOUR** – Maire, Loïc **PÉRIOT** - 1^{er} adjoint, Françoise **DUSSERT-SARTHE** – 2^{ème} adjoint, Odile **BISSON** – 3^{ème} adjoint, Sandra **LÉNAULT**, Mathilde **JULIEN**, Mathieu **LE RILLE**, Fabienne **LANDELLE**, Evelyne **VAUTIER**, Anny **REVOLIO**, Gérald **ROUSSEUW**, Valérie **TANQUEREL**

Étaient excusés :

Arnaud **RAULINE** (pouvoir donné à Sandra **LÉNAULT**), Frédéric **FOSSEY**, Françoise **LE MARQUAND** (pouvoir donné à Mireille **DUFOUR**)

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020.

Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

2. Modification de l'ordre du jour

Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec la suppression des points suivants :

- 11 : porteurs de projets

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour proposé.

3. Appel à projets « Territoires engagés pour la nature »

Cet appel à projets correspond aux souhaits de l'équipe municipale lors de la campagne électorale. Il a déjà été évoqué avec la commission « développement durable ». Un diaporama est diffusé à l'appui de la présentation de Sophie CHAMPAUX. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 25 septembre 2020.

Cet appel à projets n'a aucun objectif financier mais peut constituer une feuille de route pour les 3 années à venir, avec un bilan possible chaque fin d'année.

Quelques exemples de la check-list proposée sont donnés pour expliquer l'esprit de l'appel à projets : trame verte et trame bleue, démarche citoyenne, imperméabilisation des sols, préservation des exploitations agricoles sur le territoire, jardins partagés, sensibilisation au jardinage naturel, Plan climat territorial, utilisation des produits phytosanitaires, paillage des plantations, récupération de l'eau de pluie, etc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide de répondre à l'appel à projets « Territoires engagés pour la nature » et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

4. Présentation CAMPACITY - jumelage Campagne - Ville

Monsieur Alain DELANGLE, agriculteur à Saint Fraimbault près de Domfront, se présente. Depuis 2018, il est Président fondateur de l'association CAMPACITY qui part d'un constat : éloignement important entre le monde rural et le monde urbain. L'idée du jumelage entre les villes et les villages s'est imposée. Le 1^{er} jumelage a été créé entre Saint Fraimbault, commune de 560 habitants, et Paris, plus spécifiquement le 18^{ème} arrondissement avec 200 000 habitants.

5. Isigny-Omaha Intercom : convention de curage et dérasement

La compétence voirie est une compétence intercommunale. Une convention de prestation avec Isigny Omaha Intercom pour l'entretien des dépendances de la voirie d'intérêt communautaire (curage et dérasement) doit être conclue. Ces travaux ont lieu une fois par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de curage et dérasement avec Isigny Omaha Intercom.

6. Projet de parc éolien sur les communes de Cartigny l'Épinay et Saint-Marcouf du Rochy

La SAS parc éolien d'Elle et Rieu a déposé une demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes de Cartigny l'Épinay et Saint-Marcouf du Rochy.

Une enquête publique a lieu du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre dans les mairies de ces deux communes où un registre est déposé.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral et à l'article R512-20 du code de l'environnement, les conseils municipaux des communes situées dans un rayon de 6 km, dont Trévières fait partie, sont appelés à donner leur avis sur le projet éolien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité (8 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention), donne un avis favorable au projet de parc éolien sur les communes de Cartigny l'Épinay et Saint-Marcouf du Rochy.

7. Budgets 71103 (camping) et 71104 (station-service) : Admissions en Non-Valeur

La trésorerie nous a transmis une liste de créances irrécouvrables à admettre en non-valeur :

BP 71104 – STATION-SERVICE – exercice 2019 – 0,58 € :

Montants inférieurs au seuil de poursuite

BP 71103 – CAMPING – exercice 2013 – 647,90 € :

Combinaison infructueuse d'actes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide d'admettre ces titres en non-valeur et autorise Madame le Maire à faire procéder à l'émission des mandats correspondants au compte 6541, tel que prévu aux budgets primitifs 2020.

8. Devis supports vélos avec délibération transition énergétique SDEC Energie

Des devis ont été demandés pour la fourniture et pose de 5 supports vélos identiques à ceux installés dans le bourg pour avoir une harmonie dans les équipements urbains. Ils pourraient être installés à la mairie, à la Maison de Service Au Public et au cimetière.

L'entreprise SIGNAUX GIROD ne propose pas le même modèle. Le devis de l'entreprise SIGNATURE s'élève à 1 325,00 € HT.

Dans le cadre du transfert de compétence « transition énergétique », le SDEC Énergie pourrait participer à hauteur de 80 % (1 060,00 €) soit un reste à charge communal de 265 € HT.

Cette subvention annuelle du SDEC Energie peut être de 2 787 €.

Pour 2020 :

Intitulé des actions	Montant de la dépense HT	Participation éventuelle SDEC	Taux
Supports vélos	1 325,00	1 060,00	80%
Conseil en Énergie Partagée	1 250,00	1 250,00	100%
Solde		477,00	
TOTAL	2 575,00	2 787,00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'entreprise SIGNATURE pour la fourniture et pose de 5 supports vélos d'un montant de 1 325.00 € HT,
- autorise Madame le Maire à signer ce devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux,
- autorise Madame le Maire à solliciter l'aide du SDEC Énergie selon le tableau ci-dessus.

9. Devis SDEC Énergie : remplacement lampadaire accidenté

Lors de la visite d'entretien de l'éclairage public effectué par le SDEC Énergie, l'entreprise en charge de l'exploitation pour le compte du SDEC Énergie a constaté une détérioration du foyer 04-021 situé rue Théodore K. Mister. Celui-ci doit donc être remplacé.

Coût du projet :

Montant des travaux	494,98 € TTC
Aide du SDEC	226,86 €
Contribution commune	268,11 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- Accepte le renouvellement du mât endommagé rue Théodore K Mister et valide le montant de la contribution communale selon le plan de financement détaillé ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

10. Devis électrification portail de la gendarmerie

Demande de pose d'un portail électrique à la gendarmerie :

Devis EUROVIA - tranchées

8 000,00 € HT soit 9 600,00 € TTC

Devis DUPARD Menuiserie – fourniture et pose du portail

5 814,00 € HT soit 6 976,80 € TTC

Devis Bruno GIRARD – électrification du portail

5 280,99 € HT soit 6 337,19 € TTC

Soit un total de 19 094,99 € HT (22 913,99 € TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Accepte le projet d'électrification du portail de la gendarmerie et les devis des entreprises détaillés ci-dessus,**
- **autorise Madame le Maire à signer les devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

Éclairage extérieur des logements de la gendarmerie :

Devis Bruno GIRARD : 2 818.32 € HT soit 3 100.15 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **Accepte le projet d'éclairage extérieur des 6 logements de la gendarmerie et le devis de l'entreprise GIRARD pour un montant de 2 818.32 € HT soit 3 100.15 € TTC,**
- **autorise Madame le Maire à signer les devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

11. Devis réparation buse et curage de fossé

Chemin de la mare au tas :

Des devis ont été demandés à l'entreprise PEZERIL pour le remplacement d'une buse cassée : 815,20 € HT soit 978,24€ TTC

Et le curage du fossé : 285,00 € HT soit 342,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité :

- **décide de retenir les devis de l'entreprise PEZERIL pour des montants de 815,20 € HT (remplacement de buse) et 285,00 € HT (curage fossé),**
- **autorise Madame le Maire à signer ces devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

12. Personnel

Le contrat de l'agent actuellement en Parcours Emploi Compétence ne sera pas renouvelé (fin du contrat le 08/09/2020). Une nouvelle demande a été formulée auprès de Pôle Emploi.

Il convient de créer un poste 35/35^{ème} à compter du 09/09/2020, smic horaire 10,15 € (si PEC) ou IB 350/IM 327 (si agent contractuel).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité décide de créer un poste d'agent d'entretien des espaces verts selon les modalités ci-dessus.

Monsieur MADELAINE est en poste sur deux autres communes, il convient de signer une convention pour mutualiser les achats (vêtements de travail, logiciels etc.) au prorata du temps de travail dans chaque collectivité :

Trévières 15/26^{ème} Rots 7/26^{ème} Saint Manvieu 4/26^{ème}

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer cette convention de mutualisation avec les 2 autres collectivités.

Le contrat de Sophie CHAMPAUX se termine le 24/11/2020 :

CDD pour poste de chargé de mission dédiée à l'événementiel, de catégorie A, à temps non complet 17,5/35^e, avec pour missions : organisation des manifestations communales, communication et relations avec les associations.

Le renouvellement de son contrat est envisagé compte tenu du souhait de la collectivité d'un engagement pour le développement durable avec les missions suivantes en augmentant son temps de travail : développement durable, organisation des manifestations communales, relations avec les associations, développement de la culture.

Madame Odile BISSON évoque le travail réalisé avec les associations pour élaborer un projet culturel avec Isigny Omaha Intercom, les établissements scolaires etc. Les associations sont demandeuses de mutualisation et de conseils. Une discussion s'engage sur la mission, l'augmentation du temps de travail et la pérennité du poste au terme du contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité (12 voix pour, 2 abstentions), décide de renouveler le contrat de Madame Sophie CHAMPAUX pour une durée de 1 an à 28/35^{ème}

Recrutement d'un service civique envisagé, éventuellement en appui au service de communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide de valider le recrutement d'un jeune en service civique.

13. Projets culturels

Projet cinéma-théâtre :

L'association « Cinéma le Normandy » a fait une demande de subvention de 1 500,00 € pour compléter son plan de financement du projet cinéma-théâtre. Isigny Omaha Intercom pourrait s'engager sur le même montant si la commune le fait.

Une réunion est prévue avec le Département et Génériques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 1500,00 € à l'association « Cinéma le Normandy »

Rencontre avec les associations :

Mardi 01/09/2020 en mairie – Madame BISSON et Sophie CHAMPAUX

Festival de la pomme : réunion le 22/09 à 20h à la salle des fêtes (associations, exposants, producteurs, élus)

14. Point sur les travaux du bourg et de la halle

Bourg :

- Derniers ajustements vus lors de la réunion de chantier
- Les espaces verts seront réalisés en novembre
- Attente de devis pour protection des jeux (sur demande du bureau de contrôle)
- Circulation des piétons en zone 30 :

Les piétons sont prioritaires sur les véhicules dans les zones 30 en France, dès lors qu'ils manifestent l'intention de traverser (article R415-11 du Code de la Route).

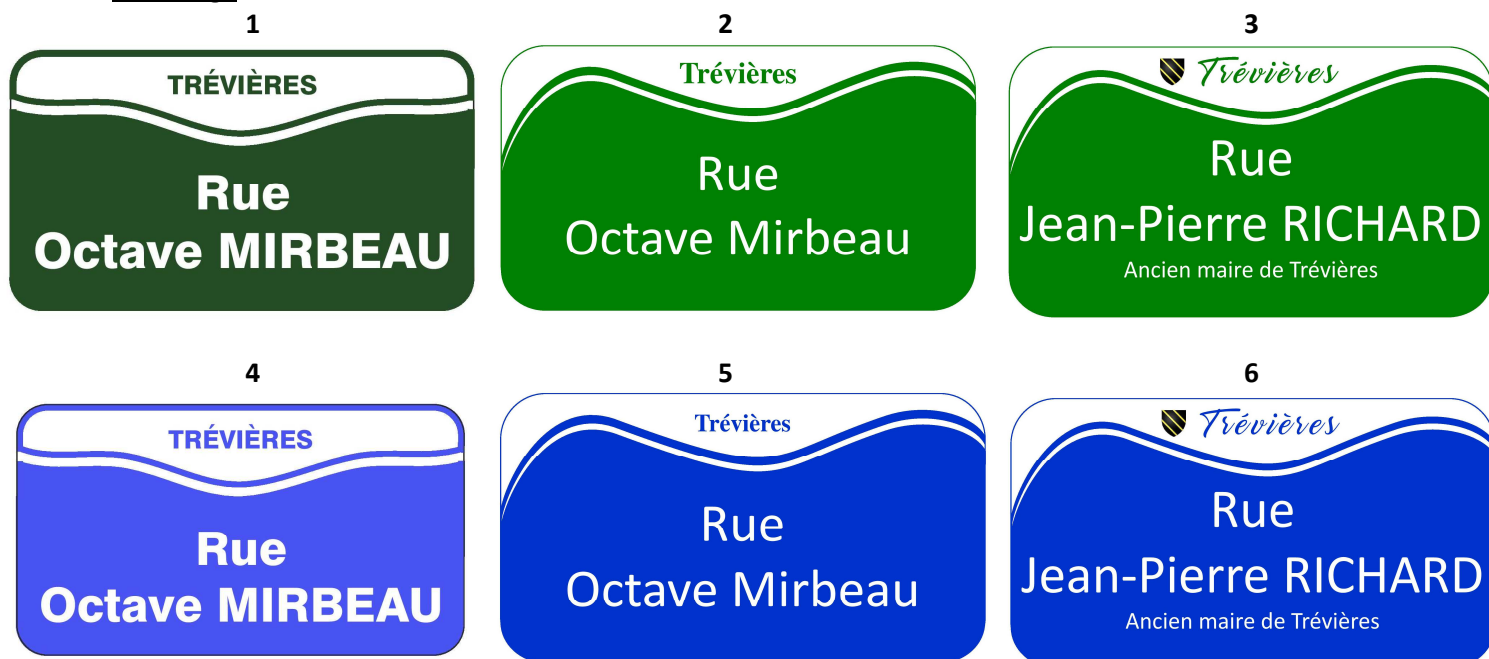
Les règles du code de la route s'appliquent : le piéton a obligation d'emprunter un passage piéton lorsqu'il en existe un clairement défini à moins de 50 m ; cependant les zones 30 tendent à supprimer ou limiter au maximum la présence des passages piétons de sorte que les piétons puissent traverser en tout point de la chaussée.

Halle :

Attente du passage de la Commission sécurité, un arrêté temporaire d'ouverture sera pris lundi 07/09/2020.

Point info touristique : RDV est pris avec la responsable de l'Office de Tourisme Intercommunal et le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour les modalités d'utilisation du local (documentation etc.)

15. Adressage



7



8



Lors de la réunion de juillet, une société a été retenue pour la fourniture et pose des plaques et le choix s'est porté sur l'email. Le groupe de travail s'est réuni cette semaine pour discuter du graphisme des plaques. La recommandation finale du groupe de travail est de poursuivre sur le modèle de base (modèle n°4) pour ne pas compromettre le délai de mise en œuvre de cet adressage et son impact financier. Une discussion s'engage sur les goûts de chacun.

Tarifs unitaire HT en €				Tarif Total HT	
Fournisseur	Signature	Signaux Girod	Besoin Trévières (Quantité)	Signature	Signaux Girod
N° rue petit	5,5	5,51	580	3190	3195,8
N° rue grand	6,12	10,16	50	306	508
Plaque std	29,21	55,85	35	1022,35	1954,75
Panneau std	41,25	65,91	53	2186,25	3493,23
Plaque ++	32,45	55,85	2	64,9	111,7
Panneau ++	48,4	65,91	2	96,8	131,82
Mat 1m	7,31	14,81	21	153,51	311,01
Mat 2,30	12,25	25,93	10	122,5	259,3
Visserie et attaches	632	300		632	300
Dépose + Pose	4500	7000		4500	6115
			TOTAL HT	12 274,31	16 380,61
DEVIS RECALCULE					
TTC	14 729,172	19 656,732			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Trévières, à la majorité (11 voix pour, 3 voix contre):

- choisit de retenir le modèle n°4,

à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de l'entreprise SIGNATURE pour un montant de 12 274,31 € HT (soit 14 729,17 € TTC),

- autorise Madame le Maire à signer ce devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

16. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours, jusqu'au 25/09/2020. Un courrier d'information aux habitants et en cours de distribution.

17. Compte rendu des commissions

Syndicat d'eau : Réélection de Président, Monsieur BEAUSSIRE, du vice-Président, Monsieur D'ANDIGNÉ, indemnités des élus, point sur le personnel du syndicat, présentation du syndicat aux nouveaux délégués. Augmentation probable du prix du litre d'eau de 0,06 €. Nombreuses fuites d'eau sur le réseau ; des recherches sont en cours. Les syndicats d'eau seront repris par la communauté de communes en 2026.

18. Questions diverses

- Délégations exercées :

LEDS à l'église : Monsieur GIRARD n'a pas pu avoir les spots. Le 1^{er} devis (1 591,20 € TTC) a donc été accepté à la place du 2^{ème} (2 876,54 € TTC)

- Questions des habitants : à renvoyer vers la mairie pour centralisation des demandes.

- Chemin du clos fournier fermé (clé donnée aux exploitants)
- Formation des élus
- Remerciements des associations pour les subventions communales : Loisirs pour tous, ADTLB, ADMR
- Réflexion sur l'aménagement des réserves incendie : plantations, abreuvoir, ...
- Quelques dates :

05/09 – forum des associations

03/10 – Pierres en lumière

24 et 25/10 – Festival de la pomme

CCAS : repas des aînés annulé

Réflexion sur le Noël des enfants et des aînés en cours

Odile BISSON : rue des bretons – problème de stationnement des véhicules sur les trottoirs.

La commission « défense / sécurité » s'est réunie et constate de nombreux problèmes d'incivilité dans le bourg, notamment les automobilistes sur les trottoirs, les passages piétons etc. La sensibilisation des conducteurs dans toutes les rues de Trévières est indispensable, y compris dans cette rue. Un parking rue de la Gloriette a été créé et il peut être utilisé par tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35

La prochaine réunion est fixée au vendredi 2 octobre 2020 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

80. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020
81. Modification de l'ordre du jour
82. Appel à projets « Territoires engagés pour la nature »
83. Isigny-Omaha Intercom : convention de curage et dérasement
84. Projet de parc éolien sur les communes de Cartigny l'Épinay et Saint-Marcouf du Rochy
85. Budgets 71103 (camping) et 71104 (station-service) : Admissions en Non Valeur
86. Devis supports vélos avec délibération transition énergétique SDEC Energie
87. Devis SDEC Energie: remplacement lampadaire accidenté
88. Devis électrification portail de la gendarmerie
89. Devis éclairage extérieur des logements de la Gendarmerie
90. Devis réparation buse et curage de fossé
91. Personnel : recrutement espaces verts
92. Personnel : convention de mutualisation d'achat pour agent sur plusieurs collectivités
93. Personnel : renouvellement du contrat de chargé de mission
94. Personnel : recrutement d'un service civique
95. Projets culturels : subvention association « Cinéma le Normandy »
96. Adressage

Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :

Mireille DUFOUR Maire	Loïc PÉRIOT 1 ^{er} adjoint	Françoise DUSSERT- SARTHE 2 ^{ème} adjoint	Odile BISSON 3 ^{ème} adjoint	Arnaud RAULINE Conseiller municipal ABSENT
Frédéric FOSSEY Conseiller municipal ABSENT	Sandra LÉNAULT Conseillère municipale	Mathilde JULIEN Conseillère municipale	Fabienne LANDELLE Conseillère municipale	Mathieu LE RILLE Conseiller municipal
Evelyne VAUTIER Conseillère municipale	Françoise LE MARQUAND Conseillère Municipale ABSENTE	Anny REVOLIO Conseillère municipale	Gérald ROUSSEUW Conseiller municipal	Valérie TANQUEREL Conseillère municipale